



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et prise  
de décisions : statistiques concernant l'emploi**

### **Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques du travail et sur les résultats de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail**

#### **Note du Secrétaire général**

En réponse à la demande qu'elle lui a adressée à sa trente-neuvième session, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, pour examen, le rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Celui-ci rend compte des priorités retenues par cette dernière concernant les questions à étudier en matière de statistiques internationales du travail, pour donner suite aux recommandations formulées à sa trente-neuvième session par la Commission de statistique, au titre de l'examen du programme, et par la Conférence internationale des statisticiens du travail. Le rapport met aussi en évidence les recommandations formulées à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail sur son organisation, sa fréquence et sa durée, et traite de la question de l'aide aux systèmes statistiques nationaux concernant la production de statistiques de l'emploi. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les points débattus au paragraphe 36 du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2009/1.



## **Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques du travail et sur les résultats de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail**

### **I. Introduction**

1. À sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a examiné un rapport sur les statistiques du travail, établi à sa demande, au titre de l'examen du programme, par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

2. La Commission a salué la qualité du rapport, pris note des recommandations qui y étaient formulées et accueilli favorablement l'approche positive adoptée et les engagements pris par l'Organisation internationale du Travail (OIT)<sup>1</sup>. Elle a souligné qu'il fallait accorder la priorité à ces recommandations, en tenant compte des ressources existantes, et demandé qu'une feuille de route soit établie en vue de leur mise en œuvre.

3. La Commission a demandé aux donateurs d'appuyer l'assistance technique internationale en vue d'accroître la capacité des pays en développement d'établir des statistiques du travail de qualité, et noté que cette assistance devrait être coordonnée et mise en œuvre dans le cadre des programmes de coopération technique existants.

4. Se félicitant des travaux effectués par la Conférence internationale des statisticiens du travail, elle a demandé à cette dernière de revoir ses méthodes de fonctionnement, en particulier la périodicité et la durée de ses sessions. Elle a prié l'OIT de lui faire rapport, à sa quarantième session, sur les résultats de la Conférence et des autres mesures prises en vue de mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen, y compris la feuille de route.

5. La dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail s'est tenue à Genève du 24 novembre au 5 décembre 2008; y ont participé des délégués issus de plus de 112 États Membres, des représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales. La Conférence, qui a réuni plus de 250 participants, a adopté de nouvelles normes statistiques internationales sur le travail des enfants et sur le temps de travail. Dans ces nouvelles normes figurent des directives internationales de portée générale et concrète permettant de mesurer chaque question et leur application dans des pays qui en sont à des niveaux de développement différents. Les participants à la Conférence ont amplement débattu des travaux que l'OIT pourrait entreprendre pour mettre au point des méthodes concernant les statistiques du travail, compte tenu des priorités recensées dans le rapport d'examen.

6. Le présent rapport décrit les priorités que l'OIT a établies, en consultation avec le Comité de coordination des activités de statistique, notamment, concernant les questions à étudier en matière de statistiques de travail, et expose la méthode proposée pour faire progresser ces activités. Les priorités ont été mises au point pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen du

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. B.

programme et du mécanisme de la Conférence internationale des statisticiens du travail. Elles s'appuient aussi sur des apports des mandants de l'OIT et sur l'expérience du personnel de l'OIT concernant les besoins et les souhaits des pays dont les systèmes statistiques sont moins développés, et qui n'ont pas nécessairement été à même de contribuer à l'examen du programme.

7. Le rapport traite aussi des recommandations de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail sur son organisation, sa fréquence et sa durée et évoque l'aide aux systèmes statistiques nationaux concernant la production de statistiques de l'emploi.

## **II. Priorités futures**

### **A. Évolution de la structure de la population active**

8. Ce domaine englobe une vaste gamme de questions liées aux variables démographiques et structurelles. Certaines des plus importantes d'entre elles sont abordées ci-après.

#### **1. Le vieillissement**

9. Le vieillissement est un élément important qui caractérise l'évolution de la population active dans un grand nombre de pays. Les questions à traiter à ce sujet sont : a) les estimations et les projections sur le vieillissement de la population active et la participation des travailleurs âgés au monde du travail; b) l'étude des statistiques sur l'utilisation et la sous-utilisation des travailleurs âgés, la transmission des qualifications et le développement des compétences, et l'offre potentielle de main-d'œuvre que constitue la population âgée économiquement inactive; c) la conception d'enquêtes sur la population active permettant de prévoir le passage des travailleurs âgés de l'inactivité économique à l'emploi; d) la mesure de l'évolution des comportements concernant la retraite et des modèles ou processus de sortie du travail des travailleurs âgés (tels que la réduction du temps de travail); e) la conception d'études longitudinales permettant de mesurer le vieillissement et la retraite.

10. Actuellement, les organismes nationaux utilisent des outils différents pour mesurer le vieillissement de la population active; certains affinent les données existantes tandis que d'autres recourent à une approche plus large des questions liées au vieillissement traitées par un certain nombre d'organismes publics. Il faut donc normaliser les concepts, les mesures et les méthodes utilisées pour obtenir des indicateurs de vieillissement comparables et décrire et caractériser les expériences des travailleurs âgés de 50 ans et plus. Il faut que ces concepts, mesures et méthodes soient définis en tenant compte des grandes questions de politique générale et traduisent ces questions en langage statistique. Ils doivent également tenir compte des mesures actuellement disponibles.

#### **2. Différents degrés et types du rapport au monde du travail**

11. La diversité des situations vis-à-vis de l'emploi et le lien au monde du travail constituent un autre élément de la question de l'évolution de la structure de la main-d'œuvre. Les données transversales et, à un niveau plus ambitieux, les données sur les flux pourraient être utilisées pour établir des recoupements entre les personnes

ayant un emploi et celles qui dépendent de dispositifs de promotion de l'emploi, celles qui poursuivent des études, celles qui sont en congé de longue durée, ou encore celles qui perçoivent une pension partielle ou des prestations de sécurité sociale. Les données sur les flux utilisées pour faire apparaître l'insertion des jeunes dans l'activité économique et le parcours des personnes âgées après leur départ à la retraite, complétées par des études longitudinales sur l'activité tout au long d'une vie, pourraient faire apparaître des alternances entre travail et études tout au long de la vie, qui illustreraient les liens au monde du travail. La transition des études au travail se caractérise de plus en plus fréquemment par l'achèvement tardif des études, qui repousse l'entrée sur le marché du travail. Des grands indicateurs pourraient être mis au point pour établir un lien entre les travailleurs précaires et les personnes marginalisées sur le marché du travail. La migration de la main-d'œuvre et l'évolution des mouvements à court et à long terme d'un pays à l'autre pour des raisons de production et de travail retentissent aussi sur la structure de la main-d'œuvre et des marchés du travail nationaux.

### **3. Catégories nouvelles intermédiaires entre emploi et chômage**

12. Il serait intéressant d'examiner s'il est opportun d'adapter la base conceptuelle actuelle des statistiques sur l'emploi et le chômage afin de mieux tenir compte de la manière dont la structure de la main-d'œuvre a évolué dans les politiques économiques et sociales. La pertinence d'une telle démarche pourrait être renforcée si, à la notion de « travail », on incorporait la contribution à la production nationale, à la création de revenus et aux moyens de subsistance, ainsi que la reconnaissance sociale d'activités actuellement non prises en compte, telles que les services non marchands et non rétribués comme le travail bénévole ou les tâches du ménage. Les flux de main-d'œuvre entre l'activité rétribuée et la production des ménages pour compte propre, et le lien avec le développement économique pourraient être traités; cela contribuerait à décrire les réalités sociales et économiques et leur lien avec l'évolution de la structure de la main-d'œuvre et du monde du travail.

### **4. Priorités retenues par les participants à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant l'évolution de la structure de la main-d'œuvre**

13. La prise en compte de l'évolution des catégories de l'emploi (salariés, employeurs, travailleurs à leur propre compte, et autres) est également essentielle pour comprendre l'évolution de la structure de la main-d'œuvre. La Conférence s'est donc fixé comme tâches prioritaires : a) la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93); b) la possibilité de revoir les normes internationales actuelles sur les statistiques de la population économiquement active, l'emploi et le chômage, adoptées par la treizième Conférence (1982).

#### **Feuille de route**

14. Dans le cadre de l'examen de ces questions et de la poursuite de son action à cet égard, l'OIT a demandé au Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération s'il pouvait contribuer à ses travaux et se charger de les coordonner. Le Groupe n'a pas donné de réponse officielle mais nombre de ses membres ont envoyé des contributions, à titre individuel, sur des aspects qu'ils estimaient importants (voir plus haut). Ne sachant pas si le Groupe continue de fonctionner sous sa forme

originelle, après avoir consulté le Comité de coordination des activités de statistique, l'OIT a décidé d'attirer l'attention de la Commission sur la question. Divers membres du Groupe ont fait part de leur souhait de poursuivre le débat de manière moins officielle, dans des groupes de pays traitant de questions particulières. Les propositions sont donc les suivantes :

a) En collaboration avec d'autres organismes, l'OIT dirigerait les travaux concernant l'éventuelle révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) et les normes internationales sur les statistiques de la population économiquement active, l'emploi et le chômage. Il est prévu que les propositions issues de ces travaux soient présentées à une réunion d'experts et que les résultats soient ensuite présentés à une prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, par exemple à la vingtième, qui se tiendra en 2014;

b) Il faudra recenser des bureaux de statistique nationaux ou des organisations supranationales à même de diriger les travaux de groupes de travail informels dans d'autres domaines, tels que le vieillissement, avec l'appui et la collaboration de l'OIT. Les propositions formulées par ces groupes seront ensuite portées à l'attention d'experts, lors d'une réunion officielle.

## **B. Cadre des statistiques du travail et dynamique de la population active**

15. La nécessité d'élargir le cadre des statistiques du travail, d'une part pour mieux cerner la dynamique de la population active et d'autre part pour y intégrer certaines des questions évoquées ci-dessus, a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années, lors de rencontres internationales telles que la Conférence internationale des statisticiens du travail, la Conférence des statisticiens européens et le Groupe de Paris. La dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail a appuyé la recommandation formulée lors de l'examen du programme et décidé qu'il s'agissait en effet d'un domaine prioritaire, particulièrement pour la mise au point de statistiques sur les flux. Néanmoins, il n'existe aucune norme internationale à cet égard.

### **Feuille de route**

16. Il serait intéressant d'envisager la possibilité de charger un groupe d'étude ou un groupe de travail de mettre au point des normes internationales, cette approche s'étant avérée fructueuse précédemment. Un tel groupe devrait se composer de statisticiens nationaux intéressés et disponibles. Doté d'un mandat clair et précis, le groupe se réunirait pour discuter des divers aspects de la question, en évaluer la faisabilité et définir une méthode servant à établir des directives internationales dans ce domaine. Le groupe serait coordonné par un bureau de statistique national; l'OIT contribuerait activement à ses débats et faciliterait la transmission de leurs résultats aux réunions d'experts plus officielles et à la Conférence internationale des statisticiens du travail.

17. Il est prévu que le Bureau de statistique du Royaume-Uni dirige ce travail, avec l'appui de l'OIT et d'un groupe de travail officieux composé d'un certain nombre de pays. Les résultats des travaux pourraient être présentés à la dix-neuvième Conférence en 2011 et, en tout cas, intégrés dans toute révision de la

résolution sur la population économiquement active mentionnée ci-dessus à l'alinéa a) du paragraphe 14.

### **C. Emploi informel**

18. Dans le rapport d'examen, il a été établi que l'emploi informel et l'économie non observée figuraient parmi les questions à étudier prioritairement. Il y a également été indiqué qu'il faudrait créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner le domaine susmentionné et d'expliquer de quelle façon il serait possible d'améliorer la qualité et la couverture des statistiques dans ces domaines.

#### **Feuille de route**

19. Les activités suivantes sont actuellement en cours :

a) Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel est constitué; il est prévu qu'il élabore, dans un délai relativement court, un manuel consacré aux enquêtes sur les activités du secteur informel, en collaboration avec l'OIT. Cette dernière évoquera le sujet à la réunion que le Groupe de Delhi tiendra les 29 et 30 janvier 2009. Un travail considérable a déjà été accompli au sujet de la quantification des activités du secteur informel, notamment l'adoption d'une définition des normes statistiques internationales par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2003;

b) Le deuxième volume du système de comptabilité nationale traitera de l'emploi informel du point de vue des comptes nationaux;

c) Les commissions régionales, la Division de statistique et Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing collaborent dans le cadre d'un projet relevant du compte pour le développement visant à établir des statistiques sur l'emploi et la production dans le secteur informel.

20. La suite des travaux menés dans ce domaine portera probablement sur la coopération technique et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience au niveau national.

### **D. Mesure de la productivité**

21. Dans de nombreux pays, les statistiques du travail servent à produire des estimations concernant la comptabilité nationale, par exemple sur la productivité de la main-d'œuvre. Néanmoins, les statisticiens du travail et les spécialistes de la comptabilité nationale comprennent les concepts et les définitions fondamentales des statistiques du travail de manière très différente. Qui plus est, les pays appliquent différentes méthodes d'agrégation et d'adaptation des données lorsqu'ils utilisent les statistiques du travail dans la comptabilité nationale. Il est donc malaisé d'établir des comparaisons internationales entre les pays ou même dans un pays donné, sur une certaine durée.

22. L'action menée dans ce domaine correspond donc à deux grands objectifs :

a) Arriver à une communauté de vues entre les statisticiens du travail et les spécialistes de la comptabilité nationale sur les concepts, les définitions et les

méthodes de production des statistiques du travail utilisées pour les comptes nationaux;

b) Mettre au point des normes internationales pour produire des indicateurs de comptes nationaux tels que la productivité de la main-d'œuvre en utilisant des méthodes concertées pour ce qui est de l'agrégation et de l'adaptation des données.

### **Feuille de route**

23. Le BIT doit organiser des séminaires régionaux communs à l'intention des spécialistes des statistiques du travail et de la comptabilité nationale, en consultation avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), de façon à faciliter l'échange d'informations entre ces deux groupes sur les utilisations des statistiques du travail au sens le plus large du terme, y compris la mesure de la productivité de la main-d'œuvre, dans la comptabilité nationale et la meilleure façon pour les statisticiens du travail de contribuer à ces utilisations. Lors d'échanges avec l'équipe de rédaction chargée du Système de comptabilité nationale, on a estimé pouvoir ainsi également améliorer la communication entre les deux groupes. Le Comité de coordination des activités statistiques a approuvé cette proposition à laquelle d'autres institutions se sont dites prêtes à participer. On espère que le premier de ces séminaires aura lieu au premier trimestre de 2009.

24. On n'a pas encore de projets précis en ce qui concerne la question des normes internationales d'agrégation et d'ajustement des statistiques du travail aux fins de la production d'agrégats des comptes nationaux. La résolution sur le temps de travail adoptée récemment par la dix-huitième Conférence contribue à la définition de ces normes puisqu'elle évoque les méthodes acceptées de mesure du facteur travail en vue de la production d'estimations de la productivité du travail.

## **E. Autres domaines de travail prioritaires retenus par la dix-huitième Conférence**

25. Dans le cadre des groupes de travail, la dix-huitième Conférence a eu des échanges de vues exhaustifs sur la mesure du travail décent, les indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre et la mesure du travail bénévole, qui ont débouché sur l'adoption de résolutions définissant les contours généraux des activités à venir du BIT au sujet de la mesure et du suivi du travail décent et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

26. La résolution sur la sous-utilisation de la main-d'œuvre appelait à l'élaboration d'indicateurs venant en complément du taux de chômage et reflétant mieux la réalité du monde du travail dans de nombreux pays. Les indicateurs relatifs au sous-emploi, aux gains faibles et aux qualifications mal utilisées pouvaient avoir leur importance et, bien que nouveaux, méritaient de recevoir la même attention que le taux de chômage avec lequel ils devraient être utilisés pour évaluer les conditions sur les marchés du travail.

27. La Conférence a également formulé des recommandations concernant les travaux d'élaboration d'un manuel sur la mesure du travail bénévole menés en partenariat par le BIT et le Center for Civil Society Studies de l'Université John

Hopkins. Elle a en outre donné des indications à l'OIT sur d'autres aspects du programme de travail à venir de l'Organisation.

#### **Feuille de route**

28. Le BIT dirigera les travaux de mesure du travail décent, y compris la poursuite de l'élaboration d'indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre et du dialogue social, en collaboration avec d'autres organismes et notamment dans le cadre de l'équipe spéciale CEE-EUROSTAT-OIT sur la mesure de la qualité de l'emploi. Des études pilotes et préliminaires ont été entreprises et leurs résultats seront communiqués à la dix-neuvième Conférence en 2011.

29. Le BIT dirigera les travaux de mise au point d'un cadre harmonisé pour les statistiques des salaires, en collaboration avec les services nationaux de statistique et d'autres organismes, probablement au sein d'un groupe de travail. Le rapport sur ces travaux sera présenté à la vingtième Conférence en 2014 pour examen.

30. S'agissant de la révision de la résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale adoptée à la neuvième Conférence en 1957, le Département de la sécurité sociale du BIT sera chargé de donner suite aux demandes des participants à la dix-huitième Conférence. Restent à arrêter la façon de procéder et la liste des exécutants.

### **III. Organisation, durée et fréquence des conférences internationales des statisticiens du travail**

31. La dix-huitième Conférence a examiné en détail la question du rôle, de la durée et de la fréquence des conférences internationales des statisticiens du travail, estimant qu'il fallait absolument leur conserver leur rôle normatif en matière technique et continuer de faire appel à la contribution des statisticiens du travail et des analystes des ministères de l'emploi pour mener à bien la tâche essentielle qui consistait à mettre au point des méthodes de mesure efficaces. Ces conférences offraient aux statisticiens la possibilité de donner leur avis sur le programme de travail du BIT et de faire bénéficier les États Membres de leurs compétences. La dix-huitième Conférence a réaffirmé que c'était à elle qu'incombait la responsabilité de l'élaboration, de l'examen et de l'approbation des normes nouvelles ou mises à jour, concédant toutefois que son fonctionnement et celui de ses mécanismes subsidiaires pouvaient être améliorés. Les délégations ont notamment estimé qu'elle gagnerait à recourir davantage à la formule des groupes d'experts, techniques ou autres, aux niveaux international et régional, et aux moyens de communication électroniques pour faire avancer ses travaux spécialisés et donner des avis éclairés dans le cadre de ses débats et de ses décisions.

32. Les représentants étaient d'accord pour que la Conférence ait lieu tous les trois ans et ne dure que cinq jours afin de favoriser une participation à un niveau plus élevé, d'assurer une meilleure continuité entre les conférences et peut-être de permettre à plus d'un représentant des États Membres d'y assister pour pouvoir participer à d'éventuelles séances parallèles.

33. La Conférence a adopté une résolution concernant l'organisation, la fréquence et la durée de ses sessions recommandant au Conseil d'administration du BIT de



décider qu'elle se tiendrait désormais tous les trois ans et pendant cinq jours. Si cette recommandation est acceptée, la dix-neuvième Conférence se tiendra en 2011.

#### **IV. Assistance technique aux pays en vue de la production de statistiques du travail de qualité**

34. L'OIT a tenu des consultations avec ses partenaires de développement (notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale) pour développer l'assistance technique aux pays en développement, surtout d'Afrique, afin de leur donner les moyens de procéder assez régulièrement à des enquêtes sur la population active. Le Directeur général du BIT a fait de cette question un des principaux thèmes du cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015 et projette de lancer un vaste programme de coopération technique en collaboration avec d'autres partenaires de développement.

#### **V. Conclusions**

35. Le présent rapport définit les principales questions sur lesquelles porteront les travaux à venir sur les statistiques du travail dans le cadre du système statistique mondial et décrit de façon détaillée les plans susceptibles d'être adoptés pour les mener à bien entre 2009 et 2014. Il montre bien qu'il faut que les services nationaux de statistique et les organismes internationaux, y compris l'OIT, coopèrent pour avancer dans la réalisation de ces objectifs. Vu le problème des ressources, il recommande le recours à des mécanismes de coordination reposant sur l'engagement de ces services et organismes non seulement de participer aux conférences et autres manifestations mais aussi de mettre à disposition le personnel spécialisé nécessaire afin de contribuer directement aux travaux des nombreux groupes proposés. Ils sont également invités à se proposer pour diriger certains de ces groupes de débat.

#### **VI. Points à examiner**

36. **La Commission est invitée à :**

- a) **Étudier les propositions relatives aux activités futures figurant dans le présent rapport;**
- b) **Envisager le rôle à venir du Groupe de travail de Paris sur le travail et la rémunération;**
- c) **Encourager les services nationaux de statistique et les organismes internationaux à prendre la direction des travaux des groupes dont la création est proposée en remplacement du Groupe de Paris;**
- d) **Confirmer son appui aux efforts de l'OIT et des autres partenaires de développement visant à apporter une assistance technique à un programme d'enquêtes sur la population active, plus spécialement en Afrique;**

e) Prendre note des résolutions sur le temps de travail et le travail des enfants adoptées par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail;

f) Prendre note des mesures prises par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail en réponse à ses recommandations concernant l'organisation, la fréquence et la durée de chaque conférence.

---